



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU **8 février 2024**

Le 8 février deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Thierry PFOHL, Bernard VANNIER, Daniel GAUDISSON MMES Christiane BRULAIRE, Marie-Hélène LINARD, Christelle AUPY,

Était absent : M. Paolo DA CUNHA (pouvoir à Thierry PFOHL)

Madame Christelle AUPY a été désignée comme secrétaire de séance.

Convocation : 1^{er} février 2024

Ordre du jour :

- Saison de pêche 2024
- Ouverture de la Maison du Braconnage pour 2024 et ouverture d'un poste d'adjoint d'animation permanent 35/35^{ème} et un poste d'adjoint d'animation permanent 20/35^{ème}
- Boulangerie : loyers
- Questions diverses

Saison de pêche 2024

Le Maire propose aux membres du conseil de fixer les dates d'ouverture et de fermeture pour la saison de pêche 2023 à l'étang de la Croix Saint Marc ainsi que les tarifs :

Dates d'ouverture et fermeture :

- Ouverture : le samedi 16 mars 2024 6 heures
- Fermeture : le dimanche 20 octobre 2024 18 heures

Tarifs 2024

Les tarifs restent inchangés soit :

- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans
- Carte journalière enfant (de 12 à 16 ans) 1 ligne 3.50 €
- Carte journalière - adulte 2 lignes 6.50 €
- Carte annuelle
- ✓ Adulte (2 lignes) 48.00 €
- ✓ Enfant (1 ligne) 20.00 €

Pour ligne flottante ou plombée à l'exclusion de tout autre engin et ligne notamment à la pêche au lancer léger (limitée à 4 carpes).

Ventes

- Cartes journalières : mairie et sur place
- Cartes annuelles : mairie

**Ouverture de la Maison du Braconnage pour 2024 et ouverture d'un poste d'adjoint
d'animation permanent 35/35^{ème} et un poste d'adjoint d'animation permanent
20/35^{ème}**

Le Maire propose au conseil la date du 1^{er} avril 2024 pour l'ouverture de la Maison du Braconnage (saison 2023).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter une personne pour l'ouverture de la maison du Braconnage au 1^{er} avril 2024.

Il propose de recourir à une ouverture de poste permanent d'adjoint d'animation 35/35^{ème} et à une ouverture de poste permanent d'adjoint d'animation à 20/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la date du 1^{er} avril 2024 pour l'ouverture de la Maison du Braconnage
- ACCEPTE l'ouverture d'un poste permanent d'adjoint d'animation à 35/35^{ème} et d'un poste permanent d'adjoint d'animation à 20/35^{ème}.

Boulangerie : loyers

Monsieur et madame GAULE, les boulangers de la commune, rencontrent des difficultés dues à des factures d'électricité (environ 11 000.00 € en 6 mois).

Le Maire propose au conseil de les aider en agissant sur le loyer commercial.

Après en avoir échangé, le conseil propose d'effectuer une gratuité du loyer commercial pendant un trimestre (février, mars, avril 2024) sous condition d'être en activité.

De plus, à partir de mai jusqu'à décembre 2024 inclus, le loyer commercial sera diminué de 50% soit 250 € HT à la condition que la boulangerie reste en activité.

Le loyer du logement, quant à lui, n'est pas concerné par l'aide (loyer en dessous d'un logement équivalent).

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il fera un courrier à la communauté de communes Cœur de Sologne pour demander si éventuellement une aide est possible.

Le conseil précise que certains administrés se plaignent des tarifs de la pâtisserie. Le conseil recommande au boulanger de faire un effort sur ses prix.

Après en avoir délibéré, avec 8 voix **POUR** et 1 voix **CONTRE**, le conseil :

- **DECIDE** d'effectuer une gratuité du loyer commercial pendant un trimestre (février, mars, avril 2024) sous condition d'être en activité.
- **ACCEPTE** de diminuer le loyer commercial de 50% soit 250 € HT à partir de mai jusqu'à décembre 2024 inclus à la condition que la boulangerie reste en activité.
- **PRECISE** que le loyer logement n'est pas concerné par cette aide.

QUESTIONS DIVERSES

Soirée années 80

Une soirée années 80 organisée par la mairie en partenariat avec le comité des fêtes aura lieu le samedi 6 avril 2024 salle Pierre Gardet.

Fermeture de classe sur Chaon

A l'heure actuelle, aucun courrier officiel n'est arrivé.

Monsieur DE DREUZY, maire de Sennely, en accord avec les maires des communes de Chaon et Souvigny-en-Sologne, a rédigé une réponse aux RPE indiquant que :

« Compte-tenu du fait que nous ne disposons pas d'information concrète, nous ne souhaitons pas que des manifestations soient organisées sur la base de rumeurs car elles pourraient être contreproductives ».

Procès-verbal arrêté le

Le Maire
Patrick MORIN

La secrétaire
Christelle AUPY